

Annexe 3 - Recommandation 3 : redéfinir les statuts constitutifs de l'ICANN comme « statuts standard » et « statuts fondamentaux »

1. Résumé

- L'ICANN a actuellement une seule catégorie de statuts constitutifs.
 - Tout statut constitutif de l'ICANN peut être changé par 2/3 des voix du Conseil d'administration de l'ICANN.
 - Le Conseil d'administration n'est pas tenu de consulter la communauté de l'ICANN ou le grand public avant de les changer mais jusqu'à présent, il l'a fait spontanément.
- Le CCWG-Responsabilité recommande de séparer les statuts constitutifs de l'ICANN en « statuts fondamentaux » et « statuts standards », où les statuts fondamentaux seraient plus difficiles à changer.
- Le CCWG-Responsabilité recommande plus précisément que :
 - des consultations publiques soient tenues pour tout changement des statuts constitutifs de l'ICANN, les statuts fondamentaux ainsi que les statuts standards.
 - l'exigence que les consultations publiques soient ajoutées aux statuts constitutifs de l'ICANN en tant que statut fondamental pour s'assurer que l'ICANN continue à collaborer avec la communauté à l'avenir.
 - tout changement des statuts fondamentaux nécessite l'approbation à la fois du Conseil d'administration de l'ICANN et de la communauté tel que défini dans le pouvoir communautaire correspondant (voir « Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires »).
 - le seuil pour l'approbation du Conseil d'administration pour un changement de statut fondamental est élevé des 2/3 à 3/4.
- Pourquoi est-ce que le CCWG-Responsabilité recommande cela ?
 - Le CCWG-Responsabilité sent qu'il est crucial de s'assurer que les statuts constitutifs de l'ICANN qui incarnent la raison d'être de l'organisation (Mission, Engagements et Valeurs fondamentales) et qui sont destinés à assurer la responsabilité du Conseil d'administration de l'ICANN ne puissent pas être changés par le Conseil d'administration de l'ICANN seul.

2. Recommandations du CCWG-Responsabilité

- 1 Le CCWG-Responsabilité recommande de :
 - diviser les statuts constitutifs de l'ICANN en « statuts fondamentaux » et « statuts standard ». Exemples des statuts fondamentaux incluant :
 - la mission, engagements et valeurs fondamentales
 - le cadre pour le processus de révision indépendante
 - le processus pour amender les statuts fondamentaux et l'acte constitutif
 - les sept pouvoirs communautaires
 - le mécanisme de la communauté comme électeur unique, c'est-à-dire « la communauté habilitée »
 - la révision de la fonction IANA, la révision spéciale de la fonction IANA et le processus de séparation demandés dans la proposition de transition de la supervision de l'IANA
 - la gouvernance de l'IANA après-transition et le Comité permanent de clients, demandés également par la proposition de transition de la supervision de l'IANA
 - le droit d'inspection accordé à l'électeur unique, tel que défini dans le Code des sociétés de la Californie 6330.
 - les statuts de l'ICANN désignés comme les « statuts fondamentaux » seraient plus difficiles à modifier. Le reste des statuts, (ou statuts « standard ») devraient également faire l'objet d'une consultation pour les modifier.
 - demander au Conseil de l'ICANN et à la communauté l'approbation pour toute modification aux statuts fondamentaux et aux statuts constitutifs comme établi dans le pouvoir communautaire respectif (voir « Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires »).
 - élever le seuil d'approbation du Conseil de l'ICANN pour changer un statut fondamental ou un statut constitutif de deux-tiers à 75 %.

3. Explication détaillée des recommandations

- 2 **Que sont les « statuts fondamentaux » ?**
- 3 Les statuts constitutifs de l'ICANN décrivent l'exercice du pouvoir au sein de l'ICANN, y compris en énonçant la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de la société. Ces statuts constitutifs sont une partie essentielle de l'ICANN car ils définissent la portée des pouvoirs de l'organisation en tant que société, déterminent son cadre de gouvernance et définissent les méthodes de travail.
- 4 Aujourd'hui, les statuts constitutifs de l'ICANN peuvent être modifiés par résolution du Conseil d'administration à la majorité de 66 %. Le CCWG-Responsabilité estime que l'ensemble de statuts constitutifs fondamentaux clés pour la stabilité et la continuité opérationnelle de l'ICANN et essentiels pour les droits décisionnels de la communauté devraient recevoir une protection supplémentaire contre les modifications à travers l'exigence de l'approbation de toute

modification par la communauté. Ces statuts constitutifs clés seront identifiés comme des « statuts fondamentaux ».



- 5 À ce titre, le CCWG-Responsabilité propose de rendre les statuts fondamentaux plus difficiles à changer que les statuts standards de deux manières :
1. en partageant l'autorité d'autoriser les changements entre le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté de l'ICANN (rassemblée dans des organisations de soutien et comités consultatifs dans la « communauté habilitée » décrite dans la « Recommandation 1 : établir une communauté habilitée pour renforcer les pouvoirs de la communauté »)
 2. en exigeant un seuil plus élevé pour autoriser les changements des statuts fondamentaux que pour les statuts standards.
- 6 L'établissement de statuts fondamentaux améliorerait indirectement la responsabilité de l'ICANN envers la communauté Internet mondiale en partageant plus largement l'autorité de la prise de décision et en augmentant la difficulté d'amender ces principaux aspects de l'ICANN.
- 7 Ceci est important dans le contexte de la transition de la supervision de l'IANA parce que la relation contractuelle historique avec le gouvernement des États-Unis a fourni l'assurance à la communauté que la nature fondamentale de l'ICANN était peu susceptible d'être changée sans un accord général. Sans cette relation, les protections en matière de procédures et les droits de décision plus largement partagés sur les principales composantes de la mission et de l'autorité de l'ICANN devraient aider à maintenir la confiance de la communauté envers l'ICANN.

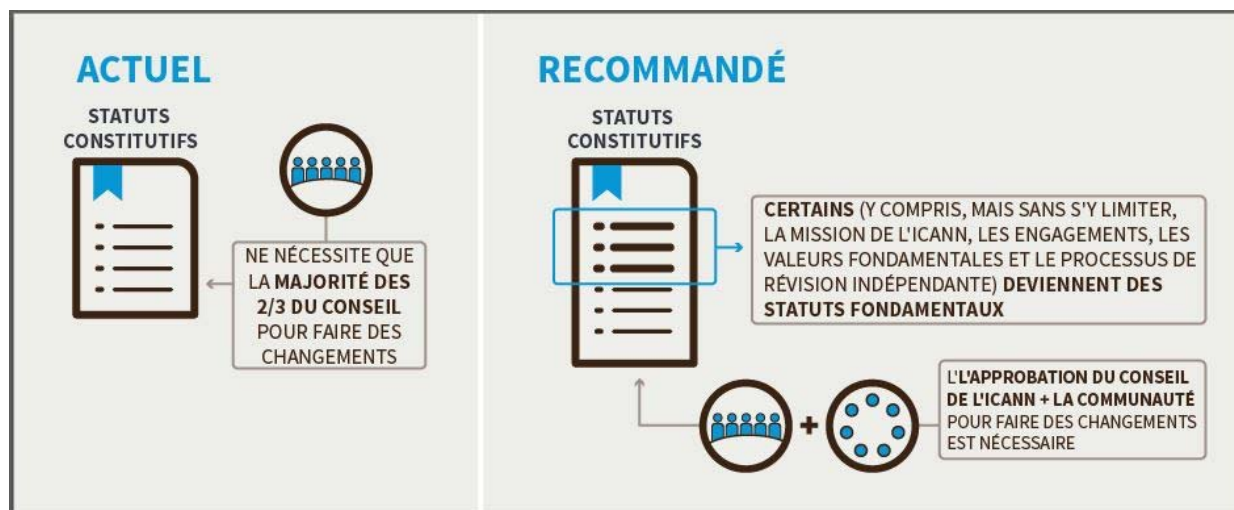
8 **Établir les statuts fondamentaux**

- 9 Pour mettre en œuvre l'établissement de statuts fondamentaux, une nouvelle disposition serait ajoutée aux statuts constitutifs qui énonce :
1. quels articles des statuts constitutifs sont les statuts fondamentaux (c'est-à-dire une liste des chapitres / articles / alinéas qui sont fondamentaux).
 2. comment les nouveaux statuts fondamentaux peuvent être définis et comment les statuts fondamentaux existants peuvent être amendés ou supprimés.

10 **Ajout de nouveaux statuts fondamentaux ou amendement des statuts fondamentaux existants**

- 11 Bien que le CCWG-Responsabilité recommande de renforcer certains aspects des statuts constitutifs de l'ICANN, cela ne servirait pas l'intérêt public mondial si l'ICANN ne pouvait pas

fondamentalement s'adapter en réponse à l'évolution de l'Internet. C'est pourquoi le CCWG-Responsabilité reconnaît l'importance d'être capable de définir dans le temps de nouveaux statuts fondamentaux, ou d'amender ou supprimer ceux qui existent.



- 12 Pour établir un nouveau statut fondamental ou pour amender ou supprimer un statut existant, les étapes suivantes seraient suivies au moment où le Conseil d'administration de l'ICANN (ou le personnel par le biais du Conseil d'administration de l'ICANN) proposerait l'ajout ou l'amendement :
- le Conseil d'administration propose un nouveau statut fondamental, un amendement à un statut fondamental ou la suppression d'un statut fondamental.
 - le Conseil d'administration approuve l'ajout, l'amendement ou la suppression du statut fondamental avec les 3/4 des voix des administrateurs concernés.
 - la communauté approuve l'ajout, l'amendement ou la suppression du statut fondamental en décidant d'utiliser son pouvoir de communauté habilitée pour approuver le changement (voir « Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires »)
- 13 si l'ajout, l'amendement ou la suppression du statut fondamental est convenu par à la fois le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté :
- le nouveau statut fondamental/le statut fondamental revu apparaîtrait dans les statuts constitutifs, et une référence au texte l'identifiant comme statut fondamental devrait être ajoutée (si nécessaire) dans la partie des statuts constitutifs qui les énumère.
 - dans le cas d'un amendement à un texte de statuts constitutifs existant, le texte serait mis à jour.
 - dans le cas d'une suppression, le texte serait supprimé.
- 14 Le CCWG-Responsabilité ne suggère pas que la communauté obtienne le pouvoir de proposer directement des changements des statuts constitutifs.

15 **Lesquels des statuts constitutifs actuels deviendraient des statuts fondamentaux ?**

16 Le CCWG-Responsabilité suggère que seuls les aspects critiques des statuts constitutifs de l'ICANN soient définis dans les statuts fondamentaux pour éviter d'introduire une rigidité inutile dans les structures de l'ICANN. Le CCWG-Responsabilité a conclu que suggérer que tous les changements des statuts constitutifs de l'ICANN utilisent les mêmes seuils que ceux proposés pour les statuts fondamentaux serait nocif, inutile pour la responsabilité générale de l'ICANN.

17 Le CCWG-Responsabilité considère les « aspects critiques » comme ceux qui définissent la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN, les exigences de la transition de la supervision de l'IANA et les principaux outils de reddition de comptes exigés par la communauté.

18 En conséquence, le CCWG-Responsabilité recommande que les aspects suivants deviennent des statuts fondamentaux dans le cadre de la piste de travail 1 :

1. la mission, engagements et valeurs fondamentales
2. le cadre pour le processus de révision indépendante
3. le processus pour amender les statuts constitutifs et/ou l'acte constitutif
4. les pouvoirs énoncés au paragraphe 7 du présent rapport
5. Le mécanisme de la communauté comme étant le modèle du Membre unique
6. la révision de la fonction IANA et le processus de séparation demandés dans la proposition du CWG-Supervision
7. les structures de gouvernance et du Comité permanent de clients après la transition de l'IANA, demandés également dans la proposition du CWG-Supervision
8. le droit d'inspection accordé à l'électeur unique, tel que défini dans le code corporatif de Californie 6333.

19 Pour répondre à la question de savoir si le statut constitutif de l'ICANN concernant le lieu du siège social de l'ICANN devait être un statut fondamental, le CCWG-Responsabilité renvoie au paragraphe 8(b) de l'Affirmation d'engagements, où « l'ICANN affirme son engagement à : (b) demeurer une corporation à but non lucratif avec son siège social situé aux États-Unis et des bureaux situés dans le monde entier afin de répondre aux besoins de la communauté mondiale... » et déterminer que l'Acte constitutif actuel de l'ICANN déclare déjà que l'ICANN est une organisation d'intérêt général à but non lucratif organisée sous la loi californienne :

« 3. Cette société est une organisation d'utilité publique à but non lucratif qui n'est pas établie pour le bénéfice personnel de qui que ce soit. La loi qui organise l'ICANN est appelée la loi californienne sur les associations d'intérêt général à but non lucratif ».

20 Tout changement des statuts constitutifs de l'ICANN exigerait une approbation du Conseil d'administration :

« 9. Ces chapitres peuvent être modifiés par le vote d'affirmation d'au moins les deux-tiers des administrateurs de l'organisation. Lorsque l'organisation a des membres, toute modification de la sorte doit être ratifiée par les deux-tiers (2/3) des membres votants sur toute modification proposée ».

- 21 Conformément à la proposition pour le mécanisme de la communauté comme membre unique, le membre devra approuver toute modification des statuts présents de l'ICANN en tant qu'organisation californienne d'intérêt général à but non lucratif.
- 22 L'engagement d'avoir « son siège » de l'article 8b est déjà dans les statuts constitutifs actuels de l'ICANN, dans le Chapitre XVIII Article 1 :
- « LES BUREAUX. Le siège des opérations de l'ICANN sera situé au département de Los Angeles, dans l'état de Californie, aux États-Unis d'Amérique. L'ICANN peut aussi avoir d'autres bureaux, qu'elle peut établir, le cas échéant, aux États-Unis ou à l'étranger ».*
- 23 Bien que le Conseil puisse proposer de changer cette disposition des statuts constitutifs, le mécanisme de la communauté habilitée pourrait bloquer le changement proposé.
- 24 Dans son rapport initial provisoire, le CCWG-Responsabilité a demandé aux personnes laissant des commentaires si le chapitre XVIII article 1 des statuts constitutifs devait conserver son statut actuel de statut constitutif standard ou s'il devait être désigné comme « statut fondamental ».
- 25 Deux considérations suggèrent que le CCWG-Responsabilité ne fasse pas la proposition de modifier le chapitre XVIII pour qu'il devienne un statut fondamental :
- les commentaires publics sur la première et la deuxième version provisoire sont également partagés sur la question de désigner ou non le chapitre XVIII comme statut fondamental. Plusieurs personnes provenant du groupe des représentants des entités commerciales de la GNSO ayant commenté soutiennent cette désignation. Les gouvernements font partie de ceux ayant exprimé une forte opposition.
 - deuxièmement, la communauté habilitée pourrait bloquer toute modification proposée du chapitre XVIII des statuts constitutifs de l'ICANN qui déclare que « Le siège des opérations de l'ICANN sera situé dans le département de Los Angeles, dans l'état de Californie. »
- 26 **Pouvoirs de la communauté : approuver les modifications aux « statuts fondamentaux »**
- 27 L'établissement des statuts fondamentaux garantirait que des questions telles que les aspects essentiels des pouvoirs et des processus nécessaires pour maintenir la responsabilité de l'ICANN envers la communauté, et la Mission, les Engagements et les Valeurs fondamentales de l'organisation, pourraient seulement être modifiés uniquement du fait d'un consensus à la fois du Conseil d'administration de l'ICANN et de la communauté.
- 28 À travers la communauté habilitée, les organisations de soutien et comités consultatifs doivent exprimer leur consentement à toute modification proposée par le Conseil d'administration de l'ICANN avant que celle-ci ne soit définitive, dans le cadre d'un processus de décision conjointe du Conseil d'administration et de la communauté. En créant ce processus spécial de décision conjointe, l'autorité pour changer les aspects fondamentaux du cadre de gouvernance de l'ICANN est partagée plus largement qu'elle ne l'est aujourd'hui.
- 29 Le CCWG-Responsabilité part du principe qu'il est peu probable que les dispositions de ces statuts constitutifs recommandées pour devenir des statuts fondamentaux changent souvent. Lorsque des modifications sont apportées, il est peu probable qu'elles se produisent dans le court terme ou qu'elles soient nécessaires pour faire face à des situations opérationnelles à court terme. En conséquence, le CCWG-Responsabilité ne croit pas que ce pouvoir de la

communauté, tel qu'il est proposé, pose des défis à la viabilité opérationnelle ou à l'efficacité actuelles de l'ICANN.

- 30 Ces changements exigent un haut degré de consentement de la communauté, étant donné que le but de ce pouvoir est de faire en sorte que la modification des éléments dans ces statuts constitutifs ne soit possible qu'avec un très fort soutien de la communauté.
- 31 Pour plus d'informations sur les quatre autres pouvoirs de la communauté recommandés par le CCWG-Responsabilité, voir la Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : Sept nouveaux pouvoirs communautaires.

4. Modifications de la « Deuxième proposition préliminaire sur les recommandations de la piste de travail 1 »

- 32 Voici une liste des principales modifications de la deuxième proposition préliminaire, qui affecte cette section :
- passer du membre unique à l'électeur unique/communauté habilitée (voir Recommandation 1 : établir une communauté habilitée pour renforcer les pouvoirs de la communauté)
 - passer de 3/4 des voix pour dans la deuxième proposition préliminaire à quatre et pas plus de seulement une objection dans la troisième proposition préliminaire pour approuver les changements de statuts fondamentaux.

5. Exercices de simulation de crises liés à cette recommandation

- 33 N/D

6. Dans quelle mesure cela répond aux exigences du CWG-Supervision ?

- 34 Ces recommandations répondent aux exigences du CWG-supervision, le CCWG-Responsabilité recommande la création de statuts fondamentaux et que ces derniers incluent ce qui suit :
- Budget de l'ICANN : droits de la communauté concernant l'élaboration et l'examen du budget de l'ICANN
 - Conseil d'administration de l'ICANN : droits de la communauté quant à la capacité de nommer/destituer les administrateurs du Conseil de l'ICANN et de révoquer l'ensemble du Conseil
 - Statuts constitutifs de l'ICANN : intégration des points suivants dans les statuts constitutifs : révision des fonctions IANA, Comité permanent des clients et processus de séparation

- Panel de révision indépendant : il devrait être applicable aux fonctions IANA et accessible par les gestionnaires de domaines de premier niveau

7. Dans quelle mesure cela répond aux critères de la NTIA ?

35 **Soutenir et renforcer le modèle multipartite**

- Assurer que les mécanismes de responsabilité du modèle multipartite ne puissent pas être modifiés sans l'approbation de la communauté habilitée.
-

36 **Préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet**

- Établir des « statuts fondamentaux » qui fournissent des protections supplémentaires aux statuts constitutifs de l'ICANN qui sont cruciaux pour la stabilité et la continuité opérationnelle de l'organisation.
-

37 **Répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial**

- N/D
-

38 **Préserver le caractère ouvert de l'Internet**

- N/D
-

39 **La NTIA n'acceptera pas des propositions visant à remplacer ses fonctions par une structure dirigée par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale**

- N/D
-